

Commune de SAINT SANTIN

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} février 2019

Le 1^{er} février 2019 à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 18 janvier 2019, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC Maire,

Présents Mesdames et Messieurs Maurice ARMAND, Maurice AURIERES, Michèle COUDERC, Marc COUDON, Michel FRAUX, Sébastien IMBERT, Stéphanie LESCURE, Claudette PRONZAC, Dominique ROUALDES et Colette GRYSOLE.

Absent excusé : Dominique FEYT, Hervé CARRIERE et Noëlle MOLINIER-PORTE ayant donné pouvoir à Mme COUDERC. Jean Marie AURIERES ayant donné pouvoir à Mme PRONZAC

Secrétaire de séance : Mme Claudette PRONZAC

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 7 décembre 2018.

Convention d'adhésion au Service Médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion

Sur proposition de Madame le Maire, vu les lois, décrets et circulaires portant modifications aux droits et obligations des fonctionnaires, aux dispositions statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale, relatifs à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et vu la création d'un Service de Médecine Professionnelle et Préventive à compter du 1er avril 1994 et la modification de la tarification du Service Médecine Professionnelle et Préventive par le Centre de Gestion.

Considérant que les modalités de fonctionnement et de financement du Service de Médecine Professionnelle et Préventive évoluent à compter du 1er janvier 2019, il y a lieu de délibérer pour autoriser Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Considérant que notre collectivité n'envisage pas d'assurer la gestion de ce service et à l'obligation d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de confier la responsabilité du service de Médecine Professionnelle et Préventive à laquelle sont soumis les agents de notre collectivité au Centre de Gestion de l'AVEYRON,
- d'autoriser Madame le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans,
- de régler au Centre de Gestion le montant des prestations assurées par ce service.

Refacturation des panneaux signalétiques à MSL Bâtiments et au restaurant Le Marronnier

Le Conseil Municipal est informé que dans le cadre de réalisation de panneaux signalétiques pour la commune, il a été commandé des panneaux signalétiques pour l'entreprise MSL Bâtiment et pour le restaurant Le Marronnier afin qu'ils bénéficient des mêmes tarifs que la mairie.

Le panneau pour le restaurant Le Marronnier a coûté 161,87 € HT soit 194,24 € TTC et ceux pour MSL Bâtiment ont coûté 285,98 € HT soit 343,17 € TTC.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal décide

- D'émettre un titre pour Le Marronnier d'un montant de 194,24 €
- D'émettre un titre pour MSL Bâtiment d'un montant de 343,17 €
- Dit que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif.

Assujettissement du Budget du Lotissement à la TVA

En application de l'article 257 du Code Général des Impôts, la cession de titre onéreux d'un terrain à bâtir est imposable à la TVA.

Dès lors, le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide d'opter pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée du Budget lotissement : LOTISSEMENT SAINT JULIEN DE PIGANIOL et d'autoriser Madame le Maire à en faire la demande auprès du Service d'Impôts des Entreprises de Rodez.

Cession du chemin de La Gayse suite à enquête publique : modification du nom des bénéficiaires.

Vu la délibération en date du 13/03/2015 n°CM03159, concernant une partie du chemin rural sis La Gayse, desservant les parcelles E201, 202, 203, 1581 et 1582 (anciennement E 200) E 1584 et 1585 (anciennement E 204) rejoignant le chemin dit de la Croix de Fabre, il convient de noter que cette partie du chemin rural est cédée à Madame Marion SCHILLING née CAILLEAUX et non à Monsieur et Madame comme précisé.

Cette parcelle ainsi cédée portera le numéro 1632 pour une superficie de 8 a 71 ca, après document d'arpentage dressé par Monsieur Vincent TEILHARD, géomètre expert, le 04/04/2016.

Immeuble du presbytère à Saint Santin : validation du projet et des devis de travaux

Rénovation des appartements de l'ancien Presbytère de Saint Santin : l'immeuble de l'ancien presbytère appartenant à la commune, situé sur la parcelle B286 à l'adresse 4 rue du Fort à Saint Santin, a été transformé en logements locatifs au début des années 90, quatre appartements y ont été créés.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de rénover ces appartements devenus vétustes, afin de les proposer de nouveau à la location, permettant ainsi l'accueil de nouveaux habitants et notamment des familles. Les détails de cette rénovation sont portés dans une note explicative.

Le coût de cette rénovation est estimé à environ 150 000 € HT.

Des demandes de financement seront adressées aux différents organismes participants : l'état avec la DETR, le Département avec le programme expérimental en faveur de l'habitat et tout autre organisme susceptible d'apporter son concours à ce projet.

Une consultation des entreprises a été lancée par la mairie et des devis ont été reçus pour chaque type de travaux à savoir : Menuiserie, Electricité Chauffage, Plomberie, Peintures Revêtements de sols, Cuisines, Carrelages. Le conseil municipal décide de prévoir une commission Appel d'Offre qui sera chargée d'examiner ces devis et de choisir les entreprises les plus qualifiées et les moins onéreuses.

Madame le Maire précise que concernant les demandes de financement Monsieur le Président du Conseil Départemental et Madame la Sous-préfète de l'Aveyron ont déjà été sollicités.

Comptes Administratif 2018 et Comptes de Gestion

Sur le Compte Administratif de la Commune Exercice 2018

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Claudette PRONZAC, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Elle donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat 2018 : +40 255,05€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat 2018 : +101 959,62 €

Résultat de clôture de l'exercice : + 142 214,67€

Restes à réaliser Dépenses : 1 000,00 € / Restes à réaliser Recettes : 68 00,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le Compte Administratif 2018 de la commune qui lui est soumis. La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Compte de Gestion Exercice 2018 Budget Commune

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 par délibération, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 pour le Budget Commune par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Sur le Compte Administratif du Lotissement La Garrigue 3ème tranche Exercice 20108

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Claudette PRONZAC, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Elle donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat 2018 : / €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat 2018 : - 9 010,00 €

Résultat de clôture de l'exercice : - 9 010,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le Compte Administratif 2018 du Lotissement La Garrigue 3ème tranche qui lui est soumis. La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Compte de Gestion Exercice 2018 du Lotissement La Garrigue 3ème tranche

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 par délibération du 1 février 2018 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 pour le budget du Lotissement par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Lotissement La Garrigue à Saint Julien : information sur le lancement de l'appel d'offre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour la viabilisation de la dernière tranche du lotissement a été lancée. Un appel d'offre a été déposé, avec l'aide du Géomètre Monsieur Vincent TEILHARD, sur la plateforme Internet du SMICA. La commission Appel d'Offre a été convoquée pour le jeudi 14 février 2019 à 15h00 afin d'ouvrir les plis des candidats.

D'autre part, concernant le raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique, le SIEDA a fait établir un devis correspondant aux travaux nécessaires. Son montant HT s'élève à 19 353,35 €. La part de la commune s'élève à 3 870,67 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ce devis et de demander au SIEDA d'agir comme maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.

Point sur les différents remplacements des agents communaux

Madame le Maire fait un point les agents de la commune en arrêt maladie. Monsieur LACASSAGNE en arrêt depuis le 30/08/2018 est prolongé jusqu'au 27/05/2019. Monsieur ROBERT en arrêt depuis le 01/06/2017 et prolongé en arrêt maladie de longue durée vient de demander une nouvelle prolongation au-delà du 27/02/2019. La commission du Centre de Gestion se réunit le 7 mars prochain.

Concernant les deux agents remplaçants, dont un temps plein et un temps partiel, des soucis apparaissent, ils semblent moins consciencieux. Leurs contrats suivent les arrêts maladie des agents titulaires. Madame le Maire souhaite évoquer l'agent de l'Agence Postale. L'adjoint administratif en poste est enceinte et son congé maternité devrait débuter aux alentours de mi-mai. Une remplaçante a été trouvée. Cette personne est déjà en poste dans une agence postale tous les après-midi. Du 15 au 19 janvier Melle BESSONIES a été absente et elle a donc pu être remplacée. Concernant l'activité de l'Agence Postale le chiffre d'affaire est stable voir en augmentation et elle enregistre en moyenne 5 à 8 clients par jours. Le seul souci demeure dans les absences répétées de l'agent en poste, ce qui génère un mécontentement de la population.

Distribution du bulletin municipal

Le bulletin Municipal de Janvier 2019 a été livré par l'imprimeur. Les conseillers municipaux les distribueront aux habitants de leurs quartiers respectifs durant le weekend.

QUESTIONS DIVERSES

PLUiH : Decazeville Communauté, en charge de l'élaboration du PLUiH a demandé à ce qu'il lui soit transmis les photographies de chaque bâtiment agricole noté dans la liste « Bâtiments pouvant changer de destination » sur les documents de préparation renseignés par la mairie. Les conseillers municipaux prendront en photo les bâtiments ainsi désignés de leur quartier et le secrétariat les transmettra à Monsieur GINESTE en charge du dossier.

Nouvelle réglementation des manifestations sportives : la sous-préfecture de Millau a informé la commune qu'elle est chargée depuis le 01/01/2018 de l'instruction des manifestations sportives du département. Par décret, la réglementation de ces manifestations a évolué. Les mairies sont désormais chargées de l'instruction et de la délivrance du récépissé des manifestations qui se déroulent sur leur seul territoire (à l'exception des randonnées rassemblant moins de 100 participants et des manifestations avec véhicules à moteur, aériennes et/ou nautique). Les randonnées, courses... sans véhicules à moteur sont à déclarer en mairie. Les manifestations avec véhicules à moteurs sont à déclarer en sous-préfecture.

Remplacement matériel informatique : le matériel informatique de la mairie est devenu obsolète et il convient de le remplacer. Le SMICA prévoit dans sa convention de maintenance la mise en concurrence de fournisseurs de matériel informatique et des commandes groupées afin d'obtenir de meilleurs tarifs. Un devis a été sollicité pour :

- Un ordinateur pour le secrétariat et deux packs Office (Word, Excel..),
- Une sauvegarde des données externalisée (sur Internet)
- Un raccordement en réseau des deux ordinateurs de la mairie afin que l'agent de l'agence postale puisse travailler sur les dossiers d'état civil et autres tâches administratives.

Le coût du matériel informatique est de 2 626,16 € TTC. Le Conseil Municipal approuve ce devis à l'unanimité.

Projet Cœur de Village bourg de Saint Julien de Piganiol : Vu la délibération n°CM10202 du 07 décembre 2018, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de réhabiliter le centre bourg du village de Saint Julien de Piganiol et pour ce faire il a confié à un maître d'œuvre une première tranche ferme d'études préliminaires pour définir un programme d'aménagement pluriannuel et rédiger les dossiers de subvention. Les tranches opérationnelles de travaux seront définies à l'issue de la phase d'études préliminaires et feront l'objet d'avenants.

Le coût de cette réhabilitation est estimé à 8 100 € TTC pour les études préliminaires qui définiront le coût total du projet.

Des demandes de financement seront adressées aux différents organismes participants : l'Etat, le Département et tout autre organisme susceptible d'apporter son concours à ce projet.

Grand débat national : Madame le Maire informe les conseillers qu'aucun débat n'est prévu sur la commune dans ce cadre. Si toutefois il y avait des demandes, une salle serait mise à disposition. Elle informe également qu'un cahier des doléances a été ouvert en mairie.

Voyage en Espagne : dans le cadre du jumelage avec la ville de Laspuña en Espagne, un voyage sera organisé mi-mai. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle est en attente d'une confirmation des amis Espagnols.

Rando Vélo Passion : Monsieur FRAUX informe le Conseil Municipal que l'association Vélo Passion Decazeville organise le 9 mars sa « rando des 3 clochers » sur la commune. Les bénévoles de cette association font savoir qu'ils sont à la recherche de terrains pouvant servir de parking. Ils ont aussi besoins de « bras », les personnes intéressées sont les bienvenues. Madame le Maire précise que l'an passé, lors de cette manifestation, les locaux prêtés par la commune avaient été restitué dans un mauvais état. Cette année un courrier leur a été adressé afin d'éviter tout problème d'autant que la commune participe en offrant la location de la salle des fêtes de Saint Julien au tarif des associations de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h10

ARMAND Maurice	AURIERES Jean-Marie	AURIERES Maurice
CARRIERE Hervé	COUDERC Michèle	COUDON Marc
FEYT Dominique	FRAUX Michel	GRYSOLE Colette
IMBERT Sébastien	LESCURE Stéphanie	MOLINIER-PORTE Noëlle
PRONZAC Claudette	ROUALDES Dominique	